



Antigone :
« Une victime si
terriblement volontaire »¹ !

Solenne Albert

Un choix absolu

Sans l'analyse de Lacan, Antigone peut apparaître comme une figure de la féminité révoltée contre l'ordre symbolique, patriarcal, incarné par son oncle, Créon, prête à aller jusqu'au sacrifice du bien le plus précieux : la vie – pour défendre un idéal. Une femme défend une valeur, contre le réel, au prix de sa propre vie. Les arguments de la raison que lui assène son oncle – le beau, le bien, l'amour – n'auront pas raison de son désir. Indomptable, elle ne plie pas, elle est insoumise à la Loi phallique. Elle incarne ainsi le désir dans ce qu'il a de plus scandaleux, de plus irraisonné et radical.

En lisant le Séminaire VII *L'éthique de la psychanalyse* se découvre l'envers de cette lecture d'Antigone : « La position d'Antigone se situe par rapport au bien criminel. », elle incarne « un choix absolu, un choix qu'aucun bien ne motive »². Lacan se saisit de cette référence à Antigone pour faire apercevoir l'au-delà du principe de plaisir, c'est-à-dire la jouissance. Une jouissance mortifère, qui la conduit au pire. Ce qu'il y a de troublant dans cette représentation de la victime qu'est Antigone, souligne Lacan, c'est sa détermination : sa volonté n'éprouve ni crainte, ni tremblement. Elle défend et incarne une Loi au-dessus de la Loi des hommes. Sa jouissance se situe dans la transgression de cette barrière du bien, du beau, de la morale que représente Créon.

Le nœud œdipien du désir et de la loi

Pour Créon, la loi s'impose, « en termes purs de raison »³. « Son usage du bien se résume à ceci, qu'en somme, il nous tient éloignés de notre jouissance. »⁴ « Cette honnêteté patriarcale est censée nous donner la voie d'accès la plus mesurée à des désirs tempérés, normaux. »⁵ Or « le paradoxe de la jouissance introduit sa

¹ Lacan J., *Le Séminaire*, livre VII, *L'éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, texte établi par Jacques-Alain Miller, p. 290.

² *Ibid.*, p. 281.

³ *Ibid.*, p. 221.

⁴ *Ibid.*, p. 218.

⁵ *Ibid.*, p. 208-209.

problématique dans cette dialectique du bonheur »⁶, puisque la jouissance est transgressive. Dans la névrose, désir et Loi sont noués, et la jouissance réside dans cette zone où est franchie la barrière d'un interdit. La loi sert d'appui à cette jouissance. C'est Antigone qui fait exister Créon : elle donne consistance à sa Loi pour jouir de la transgresser. Plus elle fait consister la loi morale comme tyrannique, cruelle et inhumaine, plus elle jouit de cet au-delà. Elle fait exister l'Autre, le Père interdicteur, la barrière, car la barrière, c'est le désir.

Derrière la « victime Antigone », se cache la jouissance de faire ce qu'il ne faudrait pas, ce qui est interdit, ce qui n'entre pas dans les commandements de l'Autre. « C'est au point que nous arrivons à la formule qu'une transgression est nécessaire pour accéder à cette jouissance, et que, [...] c'est précisément à cela que sert la Loi. »⁷ En quelque sorte, nous dit Lacan, c'est l'interdiction qui sert de « véhicule tout terrain »⁸ au désir. Lacan souligne que nous voyons ici « le nœud étroit du désir et de la Loi »⁹.

Être le point de visée du désir

Dans ce séminaire, Lacan souligne qu'Antigone nous fait voir « le point de visée qui définit le désir »¹⁰. Cette visée va vers une image, et cette image, c'est celle d'Antigone elle-même. La place de victime captive, subjuguée, suscite l'émoi du chœur. La lumière n'est pas focalisée sur le tyran (Créon) mais sur la victime que tout le monde plaint. Antigone est elle-même ce point de visée du désir. Dans le fantasme, elle incarne cet objet petit *a*.

Que nous enseigne Antigone ? Que sur la scène fantasmatique du névrosé, dans son inconscient, il y a parfois ces trois places : celle de la victime, Antigone, qui fait couple avec celle du tyran, Créon ; mais dans l'ombre il y a une tierce place : celle de ceux qui écoutent la plainte et s'émeuvent – le chœur. Le chœur a un rôle central. Il a probablement quelque rapport avec l'analyste : celui-ci, en effet, écoute la plainte de ses analysants. Mais il ne s'émeut pas – et pour cause ! – car il sait que cette plainte cache son envers de volonté de jouissance, sans crainte ni peur. Le signifiant « victime » est une manière de se protéger d'une vérité insupportable. Celle devant laquelle recule le sujet névrosé, à savoir sa propre agressivité. La présence de cette méchanceté foncière qui m'habite, moi. Et pas que l'Autre, ce tyran. Dans une analyse, n'est-ce pas de ce noyau que je n'ose pas approcher ? « Car dès que j'en approche [...] surgit cette insondable agressivité devant quoi je recule ». ¹¹ « Je vous ai dit à quoi est liée cette horreur de Freud, de l'honnête homme qu'il est si profondément – elle est liée à cette méchanceté où il n'hésite pas à nous montrer le cœur le plus profond de l'homme. »¹²

⁶ *Ibid.*, p. 226-227.

⁷ *Ibid.*, p. 208.

⁸ *Ibid.*, p. 208.

⁹ *Ibid.*, p. 208.

¹⁰ *Ibid.*, p. 290.

¹¹ *Ibid.* p. 219.

¹² *Ibid.*, p. 228.

Une jouissance qui n'est pas victime de l'interdiction

Dans ce séminaire, Lacan traite la jouissance à partir de l'interdiction, « Il traite la jouissance à partir d'un non à la jouissance et à partir d'une problématique foncièrement œdipienne. »¹³ Tu ne dois pas faire ceci, tu ne dois pas jouir de cela, etc. « c'est parce que la jouissance arrive appareillée d'un discours d'interdiction qu'elle prend figure de transgression »¹⁴. La victime est d'abord victime des commandements de l'Autre, qui posent un interdit sur la jouissance. Pour le sujet névrosé, l'Autre est animé d'une volonté d'interdiction, c'est-à-dire de castration. La position de victime dans le fantasme du névrosé repose sur la construction d'un Autre qui dirait non à la jouissance. Et donc, parmi les solutions fantasmatiques que le sujet névrosé invente pour faire face à cette volonté de castration de l'Autre, il y a la position de victime : « On dit oui à cette volonté de castration, c'est-à-dire, grosso modo, on se suicide, ou bien on se momifie, on se ratatine complètement sous cette volonté de castration de l'Autre, ou bien on se suicide en se vouant à la cause perdue »¹⁵.

Plus tard, à partir du *Séminaire XI*, Lacan va penser la jouissance à partir de l'objet *a*, c'est-à-dire au-delà de l'interdiction. « Il y a une problématique de la pulsion qui est sans l'interdiction, où l'interdiction ne domine plus la question de la jouissance »¹⁶. À partir de là, la jouissance est positivée, elle est liée à un évènement de corps : « elle n'est pas articulée à la loi du désir »¹⁷.

¹³ Miller J.-A., « L'orientation lacanienne. L'Être et l'Un », enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de l'université Paris VIII, leçon du 9 février 2011, inédit.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*